

# CONSEILS CITOYENS

APPEL À CANDIDATURE  
JUSQU'AU 15 OCTOBRE

# VOTRE QUARTIER COMPTÉ

GÉLY PAS DU LOUP - VAL DE CROZE  
FIGUEROLLES PETIT BARD - PERGOLA  
AIGUELONGUE HAUTS DE MASSANE  
VERT BOIS CELLENEUVE  
POMPIGNANE PRÈS D'ARÈNES  
LEMASSON CÉVENNES  
PAILLADE

# LES CONSEILS CITOYENS, POUR QUOI FAIRE ?

Habitants, associations et représentants du monde socio-économique des quartiers prioritaires de Montpellier, connaissez-vous les Conseils Citoyens ?

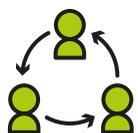
Ces instances vous permettent de représenter les habitants de votre quartier, de partager vos expériences, d'exprimer les besoins et de proposer des initiatives qui s'inscrivent dans les objectifs fixés par le Contrat de ville.

Vous avez plus de 18 ans, **investissez-vous dans votre quartier, faites entendre votre voix, rejoignez les Conseils Citoyens.**

## OBJECTIFS ET PRINCIPES



Favoriser l'expression des habitants.



Partager les expériences d'utilisateurs.



Communiquer aux institutions les travaux et propositions.



S'impliquer dans les instances de pilotage du contrat de ville et de la mise en œuvre de la politique de la ville.

PROXIMITÉ  
LIBERTÉ  
ÉGALITÉ  
FRATERNITÉ  
LAICITÉ  
PARITÉ  
PLURALITÉ



Quartiers prioritaires politique de la ville

## LEXIQUE

### Conseils Citoyens

Depuis la loi du 21 février 2014 sur la programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la création des Conseils Citoyens est obligatoire dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

### QPV (Quartier prioritaire de la politique de la ville)

Les quartiers dits « prioritaires » de la politique de la ville sont les territoires où s'applique la politique de la ville qui vise à compenser les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire. Ces quartiers sont donc ceux les plus en difficulté où les revenus sont les plus faibles. 1514 quartiers sont répertoriés au niveau national, 12 à Montpellier. C'est un décret qui fixe le périmètre de ces quartiers.

### Contrats de ville

La politique de la ville a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et l'ensemble du territoire et d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants. Le contrat de ville est le cadre d'actions de la politique de la ville, qui fixe les objectifs et les moyens dédiés aux quartiers jusqu'à la fin de l'année 2022. Il est signé par la Ville de Montpellier, la Métropole, les services de l'État (préfecture) et l'ensemble des partenaires intervenant au sein des QPV (Région, Département, Bailleurs sociaux).

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Soumettez votre candidature jusqu'au 15 octobre 2021

- En ligne sur [participer.montpellier.fr](http://participer.montpellier.fr)
- Ou remplissez le formulaire ci-dessous et déposez-le à l'accueil de l'Hôtel de ville de Montpellier, dans les Maisons pour Tous de votre quartier ou à la Maison de la Démocratie.

Madame  Monsieur

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Quartier (cochez la case) :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Gély                 | <input type="checkbox"/> Pas du Loup – Val de Croze |
| <input type="checkbox"/> Figuerolles          | <input type="checkbox"/> Paillade                   |
| <input type="checkbox"/> Aiguelongue          | <input type="checkbox"/> Hauts de Massane           |
| <input type="checkbox"/> Vert bois            | <input type="checkbox"/> Celleneuve                 |
| <input type="checkbox"/> Pompignane           | <input type="checkbox"/> Prés d'Arènes              |
| <input type="checkbox"/> Lemasson             | <input type="checkbox"/> Cévennes                   |
| <input type="checkbox"/> Petit Bard – Pergola |   |

Adresse .....

Tél. ....

Mail .....

Vous êtes (cochez la case) :

- Habitant du quartier
- Représentant d'association et acteur local  
Si oui, précisez le nom : .....

Pour toute information complémentaire :  
[j.spire@montpellier3m.fr](mailto:j.spire@montpellier3m.fr)

# LES CONSEILS CITOYENS À MONTPELLIER



## CHIFFRES CLÉS

**330** CONSEILLERS  
CITOYENS

**12** QUARTIERS  
PRIORITAIRES À  
MONTPELLIER

**13**  
CONSEILS  
CITOYENS

Chaque Conseil Citoyen est composé de 20 à 30 personnes avec deux collèges :

- les habitants du quartier,
- les représentants d'associations et acteurs locaux.

Contribuez sur [participer.montpellier.fr](https://participer.montpellier.fr)

